

le lien

LE MAGAZINE DE L'AMICALE DES ANCIENS AGENTS



DOSSIER

*Nouvelle législation pour le
permis des jeunes conducteurs*



Jean-Philippe MARTIN
Président de SAGAMM Senior

Chers membres,

C'est avec un grand plaisir que je vous présente ce nouveau numéro de notre bulletin. Nous avons choisi de décaler légèrement sa publication pour y intégrer un dossier complet sur notre récent congrès, un événement qui a marqué nos esprits par sa qualité exceptionnelle.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les participants du congrès et de notre Assemblée Générale. Votre présence a contribué à faire de ces événements un véritable succès. Les visites organisées et la logistique impeccable ont été grandement appréciées par tous. Je voudrais particulièrement souligner la contribution de chaque intervenant à l'AG, dont les présentations et les échanges ont enrichi nos discussions.

Un moment fort de notre assemblée générale a été la partie dédiée aux retraites, un sujet d'une importance capitale pour nous tous. Je voudrais souligner la présentation remarquable du président et du directeur général de la CAVAMAC. Leur expertise pour le sujet a captivé l'audience et a suscité des discussions enrichissantes.

Dans un précédent bulletin, j'avais insisté sur l'importance pour chaque membre de s'approprier notre bulletin. Aujourd'hui, je suis heureux de constater que plusieurs d'entre vous ont répondu à cet appel en contribuant par des articles de grande qualité. Vos contributions sont essentielles pour faire de ce bulletin un outil de communication dynamique et représentatif de notre communauté.

Je vous invite à parcourir ce numéro avec attention et à continuer à nous faire part de vos idées et de vos suggestions pour les prochaines éditions.

Ensemble, nous pouvons faire de notre bulletin une véritable vitrine de nos réalisations et de nos aspirations.

Bonne lecture à tous,

Avec toute mon amitié.

sommaire

- 03 **ACTUALITÉ GROUPE** / Franck Le Vallois, nouveau Directeur Général de MMA :
une visite de terrain pour préparer la relance
- 04 **VIE DE L'ASSOCIATION** / Qui sommes-nous ?
- 06 **DOSSIER** / Automobile, législation, assurances
- 08 **ACTUALITÉ SANTÉ** / La fin de vie en France, évolution législative
- 09 **GESTION EAU** / L'eau en France : une ressource vitale et multifacette
- 10 **VIE DES ADHÉRENTS** / L'outil en main, l'association des adhérents
- 11 **JURIDIQUE** / L'évolution de la loi de finances
- 12 **À VOUS DE JOUER** / Mots croisés

Franck Le Vallois, nouveau Directeur Général de MMA : une visite de terrain pour préparer la relance

Quelques semaines après sa nomination, Franck Le Vallois, nouveau Directeur Général de MMA, a entamé une série de visites auprès des agents généraux et de leurs équipes. Ces rencontres, placées sous le signe de l'écoute et de l'échange, marquent le début d'une nouvelle ère pour la compagnie, qui ambitionne de se relancer après une période de redressement.

→ proposé par Maryse Boino

rencontre, qu'il qualifie de « très enrichissante ». Pour lui, cette visite a été l'occasion de mieux comprendre la vision stratégique de l'entreprise et ses projets futurs, notamment en matière d'innovation et d'amélioration de l'expérience client. « En 18 ans, je n'ai pas souvenir qu'un Directeur Général soit venu à notre rencontre avant de prendre des mesures concrètes », a-t-il souligné.

Des pistes concrètes pour la relance

Lors de ces échanges, Franck Le Vallois a partagé les grandes lignes de sa feuille de route : enclencher un plan de relance pour que MMA retrouve sa rentabilité et développer les implantations des agences tout en permettant de faire grossir les structures existantes. À Nice, Gaël Le Ruyet et Stéphane Bocchi, de BMA Assurances, ont évoqué des discussions constructives, « on les a mis un peu dans l'embarras sur leurs communications concernant le MBA qui n'est absolument pas claire. À tel point que Frédéric Ewald va revenir vers le réseau, car il s'est aperçu de certaines incohérences ».



Gaël Le Ruyet, Franck Le Vallois et Stéphane Bocchi de BMA Assurances



Franck Le Vallois et Emmanuel Riesi, directeur de l'agence de Globales Assurances.



Franck Le Vallois, Adrien Aurore (Menton - Monaco), Sofiane Naamane, Nicolas Bohème (Antibes).

Un parcours riche et une vision claire pour MMA

Nommé Directeur général de MMA par le Conseil d'administration, Franck Le Vallois apporte une expertise solide dans le secteur de l'assurance. Ancien élève de Polytechnique, diplômé de l'Ensaie et de l'Institut des actuaires, il a occupé des postes clés chez Allianz France avant de rejoindre le courtier AON France en 2024. Son arrivée à la tête de MMA est saluée par Thierry Derez, Président du Conseil d'administration, qui souligne sa capacité à relever les défis aux côtés des collaborateurs et des agents généraux.

Des visites pour prendre le pouls du terrain

Dès sa prise de fonction, Franck Le Vallois a tenu à aller à la rencontre des agents généraux et de leurs équipes. Ces vi-

sites, organisées dans plusieurs régions, ont permis de recueillir des témoignages précieux sur les réalités du terrain et les attentes des collaborateurs.

À Aubagne, l'équipe de Globales Assurances MMA a accueilli le Directeur Général pour une visite stratégique et humaine. Emmanuel Riesi, agent général à Aix en Provence et Aubagne, a salué l'engagement des collaborateurs et la dynamique de développement portée par l'agence, tout en soulignant l'importance d'une feuille de route claire pour aligner les efforts du terrain avec les priorités stratégiques de la compagnie. « Tous s'accordent sur l'urgence d'une nouvelle impulsion pour bâtir ensemble le futur de MMA sur ce territoire à fort potentiel », a-t-il déclaré.

À Menton, Adrien Aurore, de Gala Assurances, a également apprécié cette

Un nouveau départ pour MMA

Ces rencontres marquent le début d'une nouvelle dynamique pour MMA. Les agents généraux et leurs équipes semblent convaincus par l'approche de Franck Le Vallois, qu'ils décrivent comme « simple et sans langue de bois ». La communication et la transparence seront au cœur de cette relance, avec un plan de bataille qui sera décliné d'ici la fin du semestre.

Avec ces premières visites, Franck Le Vallois pose les bases d'une stratégie ambitieuse et collaborative, portée par une volonté claire : redonner à MMA les moyens de ses ambitions et renforcer sa position sur le marché de l'assurance.

QUI SOMMES-NOUS ?

→ Proposé par Philippe Vézier.

Regroupant 580 adhérents, SAGAMM-Senior a pour objectif de maintenir et développer entre les anciens agents généraux des MMA les liens de confraternité, voire d'amitié, qui se sont noués entre eux au cours de leur carrière professionnelle.



Rémy EON
Président Adjoint
Syndic d'Agéa sénior
Réfèrent système d'information



Philippe VEZIER
Secrétaire Général
Administration et gestion
de la vie de l'amicale
Membre du comité de rédaction
Suivi juridique

ADMINIS



Jacques CESSAT
Secrétaire Général de
PRAGA



Thierry HESSANT
Membre du comité de
rédaction



Jean-Jacques PARIS
Chargé de l'organisation
du congrès

Aux missions de soutien et d'entraide, d'information et de représentation, l'amicale ajoute sa volonté de défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres.

Affiliée à la Fédération nationale des amicales d'agents généraux d'assurance retraités, agéa-senior, l'association entretient des relations de proximité avec les autres amicales de compagnie ou de région.

Soucieuse de conserver le contact avec la profession, l'amicale se rapproche régulièrement de la direction des MMA et du SAGAMM (le Syndicat des agents MMA en activité). L'une et l'autre apportent leur soutien à l'amicale.

BUREAU



Jean-Philippe Martin
Président
Administrateur d'Agéa senior
Membre du comité de rédaction

Rejoignez-nous :

En adhérant à SAGAMM-Senior, vous intégrez une communauté dynamique et solidaire, où chaque membre compte. Ensemble, nous continuons à bâtir un avenir meilleur, tout en préservant les valeurs et les liens qui nous unissent. Venez faire partie de notre famille et bénéficiez de notre soutien, de notre amitié et de notre engagement à vos côtés.

Pour tout renseignement, contacter : pascal.penven@icloud.com



Maryse BOINO
Secrétaire Générale Adjointe
Chargée de la communication
Responsable des publications



Alain IRVOAS
Trésorier
Gestion comptable et
financière de l'amicale



Xavier ROYER
Trésorier Adjoint
Référent adhésion

TRATEURS



Jean-Paul PELLERAY
Représentant auprès de
la fondation des MMA



Pascal PENVEN
Chargé des adhésions
nouvelles



Jean-Marie TIXIER
Chargé de la mission
sociale de l'amicale

AUTRES ÉLUS



Jean-Yves LEROUX
Syndic



Gilles LEPEYTRE
Contrôleur des comptes

A photograph showing a man with a beard and a young man sitting in the front of a car. The man is pointing at the dashboard area, and the young man is looking at it. The car's interior and the view through the windshield are visible.

Automobile, législation, assurances

→ Proposé par Thierry Hessant

Il nous est apparu intéressant de faire un résumé de l'évolution de la législation concernant le permis de conduire aux deux extrémités de la vie, à la fois pour les plus jeunes et les plus âgés.

Concernant ces derniers, à l'heure de notre rédaction, des textes sont soumis au parlement visant à introduire, en application de directives européennes, une visite médicale obligatoire à partir de 70 ans et révisée tous les 5 ans. Ces textes sont actuellement en discussion et pourront faire l'objet d'importants amendements. À l'appui de ces travaux législatifs, il apparaît qu'un suivi médical particulier des capacités des seniors engagera un supplément d'heures de travail difficilement disponibles au sein du corps médical eu égard à la carence de professionnels et aux déserts médicaux. Nous n'irons donc pas au-delà sur ce sujet,

mais il sera intéressant d'en suivre le développement.

Cet article a pour objet de répondre à des questions soulevées notamment par l'application d'un décret du 21 décembre 2023 portant modifications de l'article R221-5 du Code de la route, qui fixe les conditions minimales pour l'obtention du permis de conduire catégorie B, véhicule léger. En effet, cet âge est passé de 18 à 17 ans à compter du 1^{er} janvier 2024. Antérieurement, la Loi n°2023-479, visant à faciliter le passage et l'obtention du permis de conduire a été publiée le 21 juin 2023. Cette loi a été votée dans le but de répondre à deux difficultés : les

délais trop importants pour passer l'examen ainsi que les coûts qu'il entraîne. En résumé, celle-ci concerne la mise en place d'aides financières répertoriées dans un site dédié et géré par Pôle Emploi, le recrutement obligatoire dans les départements d'examineurs fonctionnaires ou contractuels, mais aussi elle ouvre la voie sur une réflexion du Gouvernement sur l'âge du passage du permis.

Le permis dès 17 ans, mais sous conditions

Depuis le 1^{er} Janvier 2024 donc, l'âge de l'obtention de l'examen du permis de

POINT INFO

Il est rappelé que le permis format 3 volets papier rose cartonné devra être obligatoirement remplacé par un permis format carte d'identité d'ici 2033, et peut être complété par le permis numérique via l'application France Identité et cela depuis le **14 février 2024**.



conduite accompagnée, 16 ans en formule classique.

- Épreuve pratique à 17 ans avec un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

- Le permis obtenu est un permis probatoire de trois ans (Deux ans pour les conducteurs ayant suivi l'apprentissage anticipé de la conduite ou effectué une formation complémentaire dite post-permis). Rien ne change de ce point de vue : vitesse limitée à 110 km/h, taux d'alcoolémie maximal de 0.2 g/l de sang et dotation d'un capital de 6 points au lieu de 12.

Responsabilité et assurance du jeune conducteur

En matière de responsabilités, le jeune conducteur, même mineur, engage sa responsabilité pénale en cas de commission d'infraction, comme c'est déjà le cas pour les mineurs titulaires de permis A1, AM ou B1. En matière de responsabilité civile en revanche, ce sont les personnes civilement responsables du conducteur mineur qui sont responsables des conséquences des éventuels dommages causés par ce dernier avec charge à eux d'en assumer toutes les réparations.

Les assureurs, appliquant la législation, proposent des contrats d'assurance automobile qui incluent la conduite par des conducteurs mineurs, de 15 ans minimum remplissant les conditions requises de la conduite accompagnée, et

de 17 ans minimum, ayant acquis le permis probatoire. Si les assureurs fixent librement les tarifs, le fait de s'inscrire à la conduite accompagnée dès 15 ans permet de bénéficier d'une majoration de prime plus faible que celle retenue pour ceux qui n'ont pas utilisé ce dispositif qui, d'ailleurs, semble être le plus vertueux pour l'apprentissage de la conduite avec un taux de réussite en première présentation à l'examen pratique de 75 % au lieu de 57 % pour le permis B. En effet, la conduite accompagnée permet d'acquérir une bonne expérience en ayant été confronté à des situations variées (lieux, conditions météorologiques, conduite nocturne...). Pour autant, les mineurs ne peuvent pas souscrire eux-mêmes un contrat d'assurance automobile. Celui-ci est souscrit par les parents et le jeune conducteur est désigné comme conducteur principal, avec majoration de prime, comme c'était déjà le cas, et dans les mêmes conditions qu'avec l'âge légal à 18 ans.

Nous n'avons apparemment pas d'alertes particulières émanant de France Assurances à ce jour d'aggravation de la sinistralité du fait de ce changement. Ce dispositif est probablement trop récent pour établir des statistiques et une corrélation entre sinistralité et abaissement de l'âge d'obtention du permis de conduire.

Sources : Ministère de l'Intérieur, France Assurances

conduire a été abaissé à 17 ans au lieu de 18 ans. Cette mesure avait bien été annoncée par la Première ministre dans le cadre du Conseil national de la Refondation consacré à la jeunesse conclu le 21 juin 2023 avec pour objectif de favoriser l'autonomie et l'accès à l'emploi des jeunes.

À compter du 1^{er} janvier 2024, les jeunes ayant atteint 17 ans peuvent se présenter à l'épreuve pratique de l'examen :

- Sous réserve d'avoir validé l'épreuve théorique générale, possible dès 16 ans, voire 15 ans dans le cas d'une démarche de conduite accompagnée.

- Et si 20 heures de conduite minimum ont été effectuées (13 heures pour le permis boîte automatique).

Les jeunes de plus de 17 ans au 1^{er} janvier 2024, déjà autorisés à conduire dans le cadre de la conduite accompagnée, ont profité de l'abaissement de l'âge.

En résumé, les étapes sont les suivantes :

- Examen du Code à partir de 15 ans en



La fin de vie en France, évolution législative

→ *Proposé par Pascal Penven*

La question de la fin de vie soulève des enjeux éthiques, médicaux et humains. En France, elle a longtemps été encadrée par la loi Claeys-Leonetti de 2016, qui interdit l'euthanasie active mais autorise une sédation profonde et continue jusqu'au décès, à condition que le pronostic vital soit engagé à court terme et que la souffrance soit réfractaire. Elle renforce aussi le rôle des directives anticipées et du médecin traitant dans la prise de décision. Toutefois, cette loi a été jugée insuffisante par certains, notamment pour les patients atteints de maladies incurables mais non en phase terminale. C'est dans ce contexte qu'un nouveau projet de loi sur la fin de vie, présenté en 2024, vise à aller plus loin. Il in-

troduit la notion d'aide active à mourir, sous conditions strictes : le patient doit être majeur, en capacité d'exprimer sa volonté de manière libre et éclairée, atteint d'une maladie grave et incurable, provoquant des souffrances insupportables. L'acte peut être réalisé par le patient lui-même ou, s'il en est incapable, par un professionnel de santé. Ce tournant marque une évolution majeure vers une forme encadrée d'euthanasie ou d'aide au suicide, dans un cadre strictement médicalisé. Il soulève cependant des débats : certains y voient une avancée en matière de liberté et de dignité, d'autres redoutent une banalisation de la mort médicalement provoquée. Ces projets de loi sont en cours de débats.

Lexique des propositions de loi sur la fin de vie

• Que sont les soins palliatifs ?

Les soins palliatifs désignent la prise en charge d'une personne atteinte d'une maladie grave, souvent en phase avancée ou terminale. Leur objectif est de soulager douleurs physiques, souffrances psychiques, sociales et spirituelles, en apportant un maximum de confort. Dans certains cas, une sédation profonde peut être envisagée, c'est-à-dire l'administration d'un médicament altérant la conscience de manière continue jusqu'au décès.

• Que signifie l'aide à mourir ?

Le projet de loi étudie la création d'un droit à l'aide à mourir, terme qui regroupe différents actes visant à provoquer la mort à la demande du patient. Deux modalités principales existent : le suicide assisté et l'euthanasie.

• Qu'est-ce que le suicide assisté ?

C'est le choix soutenu par le gouvernement. Il consiste à ce qu'un soignant fournisse au patient les moyens de se donner la mort (par exemple, une substance létale), sans intervenir activement. Le geste fatal est initié par la personne elle-même.

• Qu'est-ce que l'euthanasie ?

L'euthanasie implique une intervention directe du personnel médical, comme l'injection d'un produit létal, à la demande du patient. Elle se distingue de l'homicide par le consentement explicite du malade. On distingue l'euthanasie active (acte médical) et passive (arrêt des traitements).

L'eau en France : une ressource vitale et multifacette

→ *Proposé par Jean-Philippe Martin*

L'eau, ressource indispensable à la vie et au développement, occupe une place centrale dans le paysage naturel et économique de la France. En 2019, plus de 31 milliards de mètres cubes d'eau douce ont été prélevés en France métropolitaine, soulignant l'importance de cette ressource dans divers secteurs d'activité.

Une ressource convoitée : les prélèvements d'eau

Les prélèvements d'eau en France sont majoritairement réalisés en eau de surface, représentant 80 % du total. Cette eau est mobilisée pour divers usages.

- **Production d'électricité** : Le secteur de la production d'électricité est le plus grand consommateur d'eau, avec 49 % des prélèvements destinés au refroidissement des centrales thermiques et nucléaires.

- **Navigation et canaux** : L'alimentation des canaux de navigation représente 16 % des prélèvements.

- **Eau potable** : L'eau potable, qui représente 17 % des prélèvements, est un besoin fondamental pour les ménages, les écoles, les hôpitaux et les entreprises.

- **Agriculture** : L'agriculture, avec 10 % des prélèvements, dépend fortement de l'eau pour l'irrigation, surtout pendant les périodes de sécheresse. Les retenues collinaires et de substitution jouent un rôle crucial dans le stockage de l'eau pour ces périodes critiques.

- **Industrie et autres usages** : Les usages industriels et commerciaux, représentant 8 % des prélèvements, montrent une tendance à la baisse grâce à des innovations technologiques et à une meilleure gestion des ressources.

Défis et innovations

La gestion de l'eau en France est marquée par des défis complexes, allant de la nécessité de maintenir un équilibre entre les besoins économiques et environnementaux à la gestion des impacts des changements climatiques.

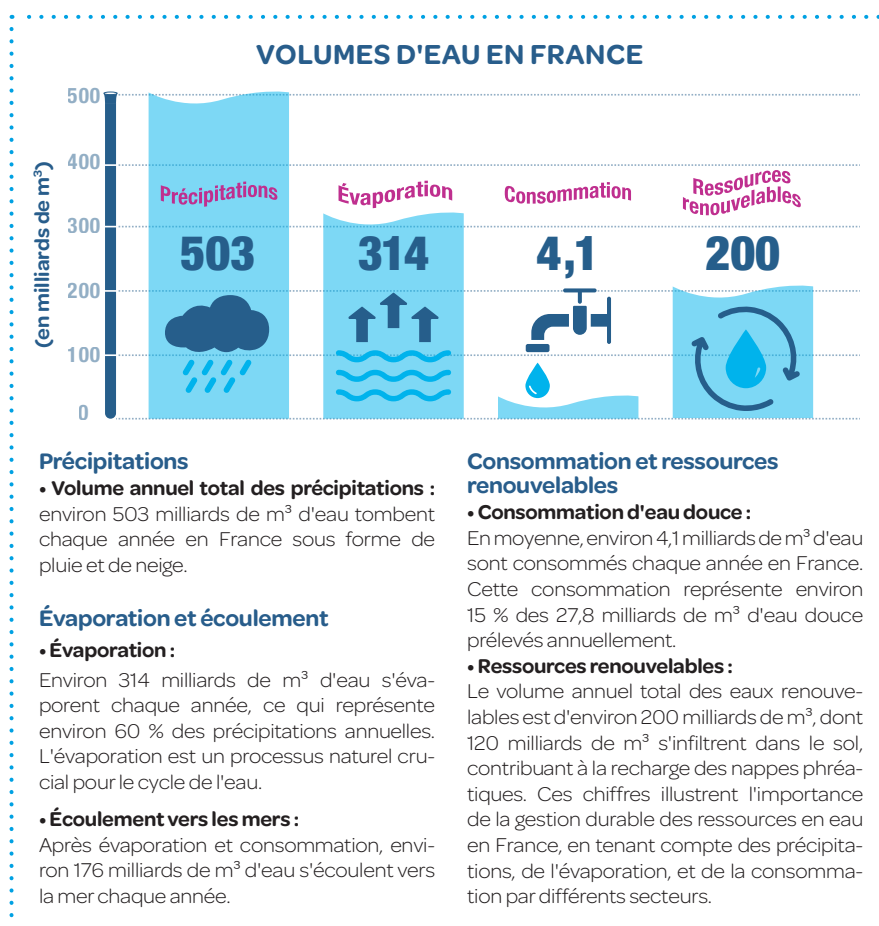
Des efforts sont déployés pour améliorer l'efficacité des systèmes de refroidissement dans les centrales électriques, réduire les pertes dans les réseaux de distribution d'eau potable, et promouvoir des pratiques agricoles plus durables.

Conclusion :

L'eau est bien plus qu'une simple res-

source en France, elle est un pilier essentiel du développement durable et de la qualité de vie. La gestion de cette ressource précieuse nécessite une approche intégrée, prenant en compte les besoins actuels tout en anticipant les défis futurs.

Sources : Eau France, France Environnement, Météo France, Citer pack, Eau Selectra, Info durable.





L'outil en main, l'association des adhérents

→ Rédigé par Jacques Cessat

Deux ans avant ma retraite en 2016, André de Forgeac, journaliste à FR3 Limousin, me présente le concept et la philosophie d'une association : L'Outil en Main.

Intéressé j'ai donc créé avec des amis artisans, compagnons, gens de métiers manuels, une inspectrice d'académie, tous retraités, l'association de Saint-Junien avec un début d'activité en Mars 2015.

L'Union ayant repéré ma profession me propose d'intégrer la commission nationale Assurances ayant pour but la réforme de nos assurances.

Après la rédaction du cahier des charges, l'appel d'offres, la réception des candidats, le conseil d'administration valide en juillet 2016 la proposition présentée par Philippe Saulou Agent MMA à Angers, désormais retraité et membre de notre amicale.

En octobre je suis élu au conseil d'administration et depuis 2018 vice-président national en charge des assurances et du juridique.

Mais c'est quoi cette association ?

L'idée de « L'Outil en Main » est née à Troyes en 1987 au sein d'un groupe d'amis, amoureux du patrimoine français. A l'origine de la création, une femme, Marie-Pascale Ragueneau. La créatrice

s'inspira philosophiquement du travail de Paul Feller, initiateur du magnifique musée de Troyes « la maison de l'outil et de la pensée ouvrière ».

Les ateliers furent animés à leur début par les aspirants compagnons, puis vint l'idée de solliciter des hommes et des femmes de métier retraités.

Pour cela Marie-Pascale Ragueneau fonde L'Union des Associations L'outil en Main en 1994.

Les deux premières associations furent créées à Villeneuve d'Ascq en 1994 et à Troyes en 1995 puis d'autres virent le jour rapidement notamment à Chartres, Lille, Provins Saint-Etienne etc..

Le succès est rapide et en 2013, la 100^e association est inaugurée.

L'Outil en Main repose sur des valeurs fortes de transmission, de partage et de solidarité. L'association permet aux jeunes de découvrir des métiers manuels en les initiant à travers la pratique, le contact avec des matières et l'usage des outils. Cette immersion favorise la découverte de passions, d'aptitudes et parfois de vocations.

Loin d'être seulement une initiation aux métiers manuels, L'Outil en Main participe à l'épanouissement des enfants en développant leur créativité et leur confiance en eux. Dans un monde de plus en plus numérique, il est essentiel de

L'Outil en Main est récompensé par le Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main.

En 2024, il célèbre ses 30 ans d'existence avec la création de la 270^e association.

Elle est présente dans 71 départements français et même à l'étranger (Pologne et Maroc).



CHIFFRES CLÉS

- **1994** : Fondation de L'Union des associations L'Outil en Main.
- **2013** : Ouverture de la 100^e association.
- **2024** : 270^e association fêtée pour les 30 ans de L'Outil en Main.
- Plus de **40 000** jeunes ont été initiés aux métiers manuels depuis sa création.
- **270** associations actives dans 71 départements, y compris en Outre-Mer, avec une présence en Pologne et au Maroc.
- **7 000** bénévoles engagés chaque semaine.
- **4 500** enfants dans les ateliers chaque semaine.

valoriser les savoir-faire artisanaux, et l'association permet d'assurer cette continuité entre les générations.

De plus, les ateliers offrent une véritable passerelle intergénérationnelle : en transmettant leur savoir, les bénévoles, souvent retraités, trouvent une nouvelle raison d'être, prévenant ainsi leur isolement et renforçant le lien social.

QUELQUES PRINCIPES

Pour transmettre il faut aimer.

- ☞ Un pour un, c'est-à-dire un bénévole un enfant.
- ☞ La main intermédiaire entre le cerveau et la matière.
- ☞ L'outil, le prolongement de la main.
- ☞ Un métier s'apprend l'outil en main pas le cul sur une chaise.

Paul Feller

L'évolution de la loi de finances



→ Proposé par Maryse Boino

La loi de finances pour 2025, promulguée le 14 février 2025, vise à redresser les finances publiques françaises tout en maintenant les services essentiels de l'État. Voici les principales mesures et orientations de ce budget :

Quelques mesures

- Les tranches du barème de l'IR sont revalorisées en fonction de l'inflation (+1,8%).

- Une nouvelle Contribution Différentielle sur les Hauts Revenus (**CDHR**).

Pour les revenus de 2025, une contribution différentielle sur les hauts revenus est instaurée afin d'assurer une imposition minimale de 20 % sur les plus hauts revenus.

Elle cible les ménages les plus aisés, dont le revenu fiscal de référence annuel dépasse 250 000 euros pour une personne seule et 500 000 euros pour un couple

- Un nouvel abattement de **100 000 € pour dons de sommes d'argent** sous conditions.

Ce nouvel abattement s'applique aux donations réalisées au lendemain de la publication de la loi de finances pour 2025 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Les dons de sommes d'argent en pleine propriété à un enfant, petit enfant, arrière petit enfant ou, à **défaut d'une telle descendance**, à un neveu ou nièce, sont exonérés de droit de mutation à titre gratuit (DMTG) dans la double limite de :

- 100 000 € par donateur à un même donataire
- Et 300 000 € par donataire si plura-

lité de donateurs (exemple : parents + grands-parents).

- Prise en compte de l'amortissement dans le calcul de la plus-value immobilière des loueurs en meublé non professionnels. (LMNP)

À compter du 16 février 2025, les **amortissements fiscalement déduits durant la période de location meublée non professionnelle** seront pris en compte dans le calcul de la **plus-value immobilière des particuliers** lors de la cession d'immeubles.

Cette évolution concerne les immeubles :

- Qui ne sont plus en location meublée au moment de la cession, mais l'ont été par le passé (par exemple, un bien précédemment loué en meublé, transformé en location nue).

- En location meublée sous le régime non professionnel au moment de la cession : il convient de rappeler qu'en cas de cession d'un bien loué en meublé sous le régime du Loueur en Meublé Professionnel (LMP) ce sont les règles des plus-values professionnelles qui s'appliquent.

- Ce dispositif ne s'applique pas aux résidences universitaires, aux résidences de services, aux établissements, y compris les foyers d'accueil médicalisés, qui accueillent des personnes



Objectifs budgétaires

- **Déficit public** : Réduction à 5,4 % du PIB, contre 6,1 % en 2024, soit une amélioration de 7,9 milliards d'euros par rapport à l'année précédente Budget.

- **Effort budgétaire** : Un plan de redressement de 50 milliards d'euros, combinant 21 milliards de recettes supplémentaires et 32 milliards de réduction des dépenses.

- **Dépenses de l'État** : Stabilisées à 490 milliards d'euros, marquant une baisse en valeur pour la deuxième année consécutive

Répartition des crédits

- **Budget général** : Total des crédits ouverts de 582,4 milliards d'euros, répartis par mission, incluant les budgets annexes (2,5 Md€) et les comptes d'affectation spéciale (76,4 Md€).

handicapées ; aux établissements délivrant des soins de longue durée ou aux établissements d'hébergement pour les personnes âgées (EHPAD).

- Suppression de l'avantage fiscal lié à la souscription de **FIP en métropole**.

- **Le dispositif de réduction d'impôt pour les dons aux associations prolongé et étendu**

Le dispositif dit « **Coluche** », qui permet aux donateurs de bénéficier d'une **réduction d'impôt de 75 %** sur leurs dons aux associations d'aide aux personnes en difficulté, est maintenu. De plus, ce dispositif est étendu aux associations œuvrant contre les violences faites aux femmes et les violences domestiques.

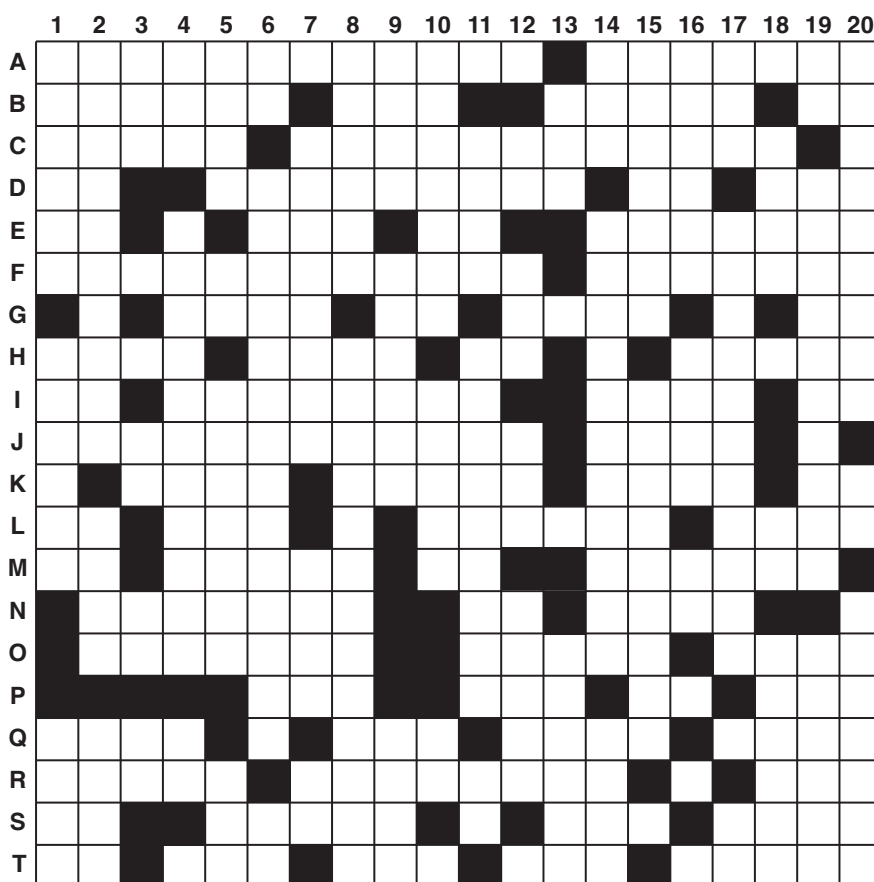
BON À SAVOIR

Prorogation de l'abattement de 500 000 € pour le départ à la retraite du dirigeant de PME, il est prolongé jusqu'au 31 décembre 2031.

Mots croisés réalisés par Gilles Lepeytre

HORIZONTAL

- A** - Amicale chère aux anciens AGA MMA. Elle assure et elle butine.
B - GIE au service des agents MMA. Assureur généraliste. Femelle d'un solitaire. Coutumes.
C - Prénom d'un célèbre membre d'un groupe musical Anglais. On le fête périodiquement.
D - On le donne en début de concert. Essai. Adjectif possessif. Uni mais désuni.
E - Préposition. Habitat du sud hexagonal. Elle supplée nos neurones. Éplucherai un fruit.
F - Pareillement. Éléments de langage pour convaincre.
G - Parti politique Anglais. Habitudes anciennes. Premier mot prononcé sur la ligne. Première et dernière lettre d'un séjour.
H - une envie de faire pas seulement enfantine. Téméraire. Déesse qui a changée de peau. Asséna.
I - Saint de la Manche. Rieuses parfois. Échec. Il bat la reine.
J - Elle peut gérer le travail et le loisir. Elle tourne pour chacun.
K - Le chaland y expose ses trouvailles. Elle se joue pour départager. Mer Grecque.
L - Cela conviendrait mieux. Sigle institut Georges Lopez. Désargenté. Multitude.
M - Saint liturgique en abréviation. Ornai dans le désordre. Club emblématique des Phocéens. Images pieuses.
N - Opposés aux amis. Un demi bébé dans le désordre. Irlande.
O - Ils conviennent tant à l'urine qu'à la mine. Ivre. Il est à l'origine du renouveau des MMA.
P - Premier gardien de zoo. Les AGA en font partie. Article. Précise la possession.
Q - Fut déchu en Russie. Sport violent et mandante Sarthoise. Ancien Empire rouge. Un quai dans le désordre.
R - Holding à la fois Parisienne Niortaise et Sarthoise. Créa un film. Ils nous protègent et encadrent les manifestations.
S - Exclamation de surprise. Dialecte Chinois du Hunan. Nés dans le désordre. Club fermé à l'approche du trou.
T - Préposition. Suppliee ancien. Fête Asiatique. Solution d'une énigme. Fabriquée.



VERTICAL

- 1** - Pièces de réunion. Paysan péjoratif. Il fut fidèle à Castro.
2 - Elle réunit les anciens AGA. Sot et lettre Grecque de bas en haut. Fils Anglais.
3 - Elle assure et relève le gant sans T. Terre mère. Exclamation enfantine. Bonjour chez César.
4 - Plus jeune et pas encore adulte. Elle se font à dires d'expert. Ile Charentaise.
5 - Travestit la vérité. Déesse déchuée. Ânes Asiatiques. Mandante à la recherche de son cap.
6 - Première et dernière lettre d'un cocktail détonnant. Méli-mélo. Pronom personnel.
7 - Elles peuvent être d'urine ou financière. Prénom d'un chanteur auteur du téléphone. Divinité Égyptienne.
8 - Elles peuvent être féminines et dans le désordre. Ils sont à la fois publics et privés.
9 - Roman de Zola. Sans parole. Un roi présent lors de la naissance de Jésus.
10 - Délits financiers. Une idole troublée. Article Arabe.
11 - Auteur de l'arrache cœur. Propre à l'ermite. Tendance.
12 - Envoi postal interurbain. Principe Chinois. Délice Asiatique. Avantage accordé aux bons conducteurs.
13 - Une oreille amputée. Un état créé après la seconde guerre mondiale.
14 - Trima de bas en haut. Il prend soin des chevaux. Dessinateur qui fut attiré à Charlie Hebdo.
15 - Réchaud en plein air. Programmes informatiques.
16 - Une terre qui colle aux basques retournée. Figure de paon. Conjonction.
17 - Une colère ancienne non maîtrisée. Membres d'une communauté supranationale. Parti politique Français.
18 - Trie dans le désordre. Nouvelle appellation de la CEE. Sort d'urgence.
19 - Parcours des yeux. Nouvelles venues. Tente mongole.
20 - Sécheras avec un torchon. Article. Prend part.

